

Contrat de pension pour CHAT



Mme ou Mr

Nom : Prénom :

Adresse:.....

..... Code Postal : Ville :

Tél. domicile :

Tél. Portable :

Adresse mail:

Nom du chat:

Race ou type:.....

Mâle castré femelle stérilisée

Date de Naissance:/...../..... N° de tatouage ou puce électronique:.....

Vaccinations obligatoires :

- le Typhus
- le Coryza
- la Chlamydie
- la Leucose

Le traitement contre les parasites est obligatoire : la pension n'est en aucun cas responsable des parasites et des maladies qui en découlent vu qu'il doit, en toute logique, être traité contre ceux-ci.

L'alimentation habituelle en suffisance pour la durée du séjour et le carnet de vaccination doivent être fournis par le propriétaire. En cas d'insuffisance de nourriture, la pension se réserve le droit d'en apporter aux frais du propriétaire.

En cas de maladie durant le séjour, les consultations et frais de vétérinaire sont à la charge du propriétaire.

La pension s'occupe de prodiguer les soins nécessaires à un animal malade durant son séjour, soins qui restent à la charge du propriétaire.

Noter ci-après le traitement médical (veuillez présenter une ordonnance du vétérinaire):

Pour la pension longue durée (plus d'1 mois), le traitement antipuces sera poursuivi, pour les périodes plus longues l'animal sera soumis à un contrôle vétérinaire si cela est nécessaire (vaccins, vermifuge,...) et toujours à la charge du propriétaire.

La pension décline toute responsabilité en cas de décès de l'animal, de plaie de léchage ou ingestion de corps étranger.

Date d'entrée de votre chat en pension :
Heure d'arrivée :
Date de sortie de votre chat de la pension :
Heure de départ :

TARIF :

- 1 chat: 10 € xjours Total =
- 2 chats dans le même espace: 17 € xjours. Total =

En le .../.../....

Acompte de 50% : € OU Montant total réglé €

L'acompte ne sera pas remboursé pour toute réservation qui ne sera pas décommandée dans un délai de trente jours avant la date d'entrée prévue à la pension.

Tout animal non repris de la pension après la date de départ prévue et sans nouvelle du propriétaire, sera considéré comme abandonné, et donc remis à la SPA.

En cas de pension longue durée, le paiement du séjour doit être effectué 1 mois à l'avance, et ce tout au long du séjour. Si 8 jours après le mois suivant, le renouvellement du paiement du mois en cours n'est pas effectué et sans nouvelle du propriétaire, l'animal sera considéré comme abandonné.

Le propriétaire autorise la pension à mettre des photos de son chat sur le site :
www.larchedegron18.fr ainsi que sur son profil facebook.

Contact en cas d'urgence :

Date :

Signature obligatoire (précédée de la mention « Lu et approuvé » avec votre nom



